



LISTE DES PIÈCES A FOURNIR MINEUR

CNI

PASSEPORT

Les ORIGINALS et les PHOTOCOPIES de l'ensemble des pièces doivent être présentés le jour du rdv.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt et au retrait du titre.

Justificatif de l'identité :

Photo d'identité datant de moins de 6 mois (format 35x45mm), le visage et les oreilles dégagés, le regard droit, la bouche fermée et la tête nue. Le fond doit être de couleur claire et uni (pas de blanc). Il est fortement recommandé de retirer des lunettes (sauf pathologie) **ne pas découper les photos.**

1^{ère} DEMANDE :

Un autre titre sécurisé

Ou

Un acte de naissance de moins de trois mois (copie intégrale).

POUR UN RENOUELEMENT :

Présentation de l'ancien titre au dépôt et au retrait.

Un autre titre sécurisé en cours de validité.

Ou

Un acte de naissance de moins de trois mois (copie intégrale).

EN CAS DE PERTE OU DE VOL :

Titre sécurisé (CNI ou PASSEPORT).

Ou

Un acte de naissance de moins de trois mois (copie intégrale).

En cas de vol, la déclaration enregistrée auprès des services de la police nationale ou de la gendarmerie.

En cas de perte, la déclaration doit être complétée et éditée sur le site : www.service-public.fr ou remplie à la Mairie lors de la demande.

Et

Un document officiel avec photo (carte étudiant, permis de conduire, carte vitale avec photo...).

Justificatif de l'exercice de l'autorité parentale :

la pièce d'identité du représentant légal qui dépose le dossier.

Si les parents sont divorcés ou séparés : la demande doit être déposée par le(s) parent(s) ayant l'autorité parentale : jugement de divorce, jugement de séparation ou ordonnance de séparation.

en l'absence de la décision de justice : Autorisation de délivrance établie par les deux parents et la Photocopie des titres d'identité de chacun.

Si doit figurer un nom d'usage l'autorisation de l'autre parent avec copie carte identité.

MINEUR SOUS TUTELLE (présence obligatoire du tuteur) :

La copie de la décision de justice de désignant le tuteur et sa CNI.

JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE : Si 1^{ère} demande et que les parents sont nés à l'étranger

Certificat de nationalité française **ou** Décret de naturalisation **ou** Déclaration d'acquisition.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE moins d'un an :

Facture eau/électricité/portable

Les parents sont séparés/divorcés :

Un justificatif au nom du parent chez qui réside l'enfant (en cas d'autorité conjointe).

Résidence alternée :

Justificatif de domicile et pièce d'identité au nom de chacun des parents.

En cas d'hébergement :

Attestation de l'hébergeant attestant que la personne est hébergée depuis plus de trois mois
Et

Justificatif de domicile récent de l'hébergeant.

Et la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

TIMBRES FISCAUX : (achat sur le site timbres.impots.gouv.fr ou débitant de tabac)

Gratuit pour une 1^{ère} demande ou un renouvellement de CNI.

25€ en cas de perte ou de vol de l'ancienne CNI.

17€ pour le passeport des moins de 15 ans.

42€ pour les passeports des plus de 15 ans.

RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE POUR DEPOSER LE DOSSIER

PRE-DEMANDE sur ANTS.gouv.fr

RENDEZ-VOUS LE :à.....

Rappel :

La durée de validité est de 10 ans pour la CNI

La durée de validité est de 5 ans pour le Passeport

Toute fausse déclaration est passible de poursuites pénales conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal : de 1 à 2 ans de prison et de 15 000 à 30 000€ d'amende